



document mis à jour le : 17 mars 2023

ELECTRONI[K]

Organisme de formation professionnelle

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATIONS INTRAPROFESSIONNELLES

1 - DÉSIGNATION

L'association Electroni[k] désigne un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la médiation numérique, dont le siège social est situé au 24 avenue Jules Maniez, 35000 RENNES.

L'association Electroni[k] conçoit, élabore et dispense des formations intra-entreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client·e** : toute personne physique ou morale passant commande de formation auprès de la l'Association Electroni[k].
- **Stagiaire** : la personne issue de la structure cliente participant à la formation commandée.
- **Formation intra-entreprise** : une action de formation du catalogue de formation ou réalisée sur mesure par l'association Electroni[k] pour le compte d'un CLIENT ou d'un groupe de CLIENTS.

2 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par Electroni[k] pour le compte d'un·e client·e. Toute commande de formation auprès de l'association implique l'acceptation sans réserve du·de la client·e des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du·de la client·e, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

3 - DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque formation, Electroni[k] s'engage à fournir un devis au·à la client·e. Ce dernier est tenu de retourner à Electroni[k] un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord », par courrier ou mail. Le cas échéant une convention de formation peut être établie sur simple demande.

À l'issue de la formation, Electroni[k] remet une attestation individuelle de fin de formation et un certificat de réalisation au stagiaire. À la demande du·de la client·e·e, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

4 - INSCRIPTION, EFFECTIF ET AJOURNEMENT



Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, un nombre minimum et un nombre maximum de stagiaires sont définis pour chaque formation.

L'inscription préalable est obligatoire.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à Electroni[k] ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Electroni[k] peut proposer aux stagiaires qui n'auraient pas pu obtenir de place de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

5 - PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs des formations sont indiqués en euros. Ils sont exonérés de TVA et sont donc affichés nets. Ils incluent l'ensemble des coûts pédagogiques ainsi que le coût de traitement du dossier. Les éventuels frais de transport, de repas et d'hébergement ne sont pas compris dans le coût pédagogique de la formation.

6 - PRISE EN CHARGE

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le·la client·e, il appartient au·à la client·e d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le·la client·e retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à Electroni[k].

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par Electroni[k] au·à la client·e.

Si l'accord de prise en charge du·de la client·e ne parvient pas à Electroni[k] au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, Electroni[k] se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation des stagiaires ou de facturer la totalité des frais de formation au·à la client·e.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

7 - CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE SÉANCE DE FORMATION PAR LE·LA CLIENT·E

L'annulation d'une formation par le·la client·e est possible et sans frais d'annulation, à condition de le faire au moins 8 jours ouvrables avant le jour et l'heure prévues. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par mail à l'adresse formations@electroni-k.org.

En cas d'annulation entre 4 et 7 jours ouvrables avant la date de la formation, le·la client·e est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au·à la client·e.

La demande de report d'une formation peut être effectuée par le·la client·e, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 8 jours avant la date de la formation.

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation. Il en va de même si le·la client·e ne s'est pas présenté le premier jour de la formation.

8 - CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE SÉANCE DE FORMATION PAR ELECTRONI[K]



Electroni[k] se réserve la possibilité d'annuler tout ou partie d'une formation en cas de manque de participant·e·s ou de problème technique ou logistique. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage. En cas d'annulation, le règlement correspondant à l'inscription sera entièrement restitué. De nouvelles dates ou sites seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

Electroni[k] se réserve le droit de remplacer un·e formateur·trice défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure (maladie ou accident d'un intervenant, grèves et conflits sociaux externes, désastres naturels, incendies, interruptions des transports, télécommunications ou de l'approvisionnement en énergie, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'Electroni[k]), Electroni[k] ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses client·es. Ces derniers seront informés par mail dans les meilleurs délais.

9 - PROGRAMME DES FORMATIONS

S'il·elle le juge nécessaire, l'intervenant·e pourra modifier le contenu des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

10 - MODALITÉ DE FORMATION

Quel que soit le lieu de formation, le·la client·e est tenu de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil, notamment les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Electroni[k] se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant·e dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

11 - RESPONSABILITÉ

La responsabilité d'Electroni[k] ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à Electroni[k]. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité d'Electroni[k] est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le·la client·e.

12 - DOMMAGE - PERTE - VOL

Electroni[k] ne saurait être tenue responsable de tout dommage, perte ou vol d'objets ou effets personnels intervenus dans les locaux de formation. Le·la client·e est tenu·e de souscrire une assurance responsabilité civile couvrant tout dommage.

13 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès d'Electroni[k]. Le·la client·e s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations. Il·elle engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335- 2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.



14 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS - RGPD

Afin de traiter la demande d'inscription et envoyer des informations, Electroni[k] collecte les données personnelles des client·e·s en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »). Electroni[k] s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles des client·e·s conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les données personnelles du contact ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Conformément au RGPD, le·la client·e dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour exercer ces droits, le·la client·e doit adresser une demande par mail en écrivant à l'adresse suivante : formations@electroni-k.org en indiquant son nom, prénom, adresse email.

15 - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre Electroni[k] et le·la client·e, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux compétents.